



## Saisie mobilier urgent aidez moi

Par **lilou**, le **09/01/2008** à **09:55**

un souci nous avons un dossier surendettement qui sera definitif fin janvier 2008  
mais dans l'attente un huissier vien de me deposer un papier saisie de meubles

jai le papier du dossier de surendettement provisoir pour l'apurement ....  
concernant cette dette .....aidez moi que puije faire urgent merci

Par **jeanyves**, le **09/01/2008** à **17:46**

Bonjour,

Avez-vous informer l'huissier de votre dossier surendettement en cours.

Il peut être mis en place une "suspension des procédures d'exécution" : Il s'agit de suspendre les actions qui devaient être engagées suite aux différentes dettes, afin d'éviter d'aggraver la situation pendant ce temps.

Il est possible en cas d'urgence de faire cette demande directement auprès du juge de l'exécution, et d'en avvertir ensuite la commission de surendettement

Mais attention :

s'il s'agit de saisie immobilière, le juge compétent est le juge des saisies

les créances alimentaires ne peuvent pas être concernées par cette suspension

la suspension ne peut pas être demandée pour de simples "mises en demeure" ou "commandements" de payer

enfin , la suspension est limitée dans le temps : elle dure jusqu'à l'approbation du plan de redressement et ne peut dépasser un an.

Restant à votre disposition,  
jeanyves

Par **lilou**, le **09/01/2008** à **17:57**

OUI L HUISSIER ET AU COURANT DE NOTRE DOSSIER SURENDETTEMENT EN COURS

merci bocoup je vai faire un courrier au juge de l execution demain et je vai vite lenvoyer avez vous sil vou plait un exemple de courrier que dire exactement ???

MERCI BOCOUP JY

LILOU

Par **jeanyves**, le **09/01/2008** à **18:07**

Bonjour

Si la saisie porte sur des dettes qui entre dans votre dossier de surendettement, il appartient à la commission de surendettement de demander au juge de l'exécution de suspendre provisoirement les procédures d'exécution.

Contactez demain votre commission de surendettement.

jeanyves

Par **lilou**, le **10/01/2008** à **09:25**

jai prepare un courrier pour le juge de lexecution comme vous mavez conseillee et jai envoye un courrier a la banque de france pour expliquer le cas....  
est ce bon?????